



Foire Aux Questions

1. À quoi servira la motion M-147?

La Stratégie nationale sur le logement (SNL) nous a laissés espérer que le gouvernement en place a la volonté de s'attaquer à l'itinérance. À l'issue de vastes consultations auprès d'un certain nombre d'intervenants de la société civile et d'organisations nationales, je présente la motion M-147, qui me paraît le meilleur moyen de progresser vers l'élimination de l'itinérance et la prévention de ce problème au Canada. La motion aura pour effet de :

- fournir au gouvernement fédéral le mandat et les outils nécessaires pour élaborer un plan en vue de prévenir l'itinérance et d'y mettre fin au Canada;
- charger un comité spécial réunissant des députés de tous les partis d'entendre des experts et des intervenants dans tout le pays au sujet des stratégies qui ont fait leurs preuves;
- fixer l'élimination de l'itinérance comme objectif (nous en avons les moyens – tout ce qu'il manque c'est un plan et la volonté politique de le réaliser);
- mettre en place des mécanismes adéquats pour mesurer les progrès et garantir que nos investissements sont aussi efficaces que possible.

2. D'où est venue l'idée? Qu'est-ce qui l'a inspirée?

Quand j'étais chef de la direction de Centraide pour la région de Saskatoon, nous avons relevé le défi de tenter de mettre fin à l'itinérance dans notre collectivité, et j'ai constaté personnellement l'utilité d'un plan. Voici les leçons tirées de ma propre expérience :

- Il est très difficile de favoriser une approche coordonnée qui rassemble les gouvernements, les entreprises, les organismes communautaires et les travailleurs de première ligne.
- Le succès est possible seulement quand les rôles sont bien définis.
- Pour mettre fin à l'itinérance, il faut s'attaquer à ses causes profondes et mettre l'accent sur la prévention.

3. En quoi la motion M-147 diffère-t-elle de la SNL du gouvernement?

- La motion M-147 peut aller de pair avec la SNL et mobiliser l'attention des parlementaires pour s'attaquer à un des grands problèmes de notre époque.
- La SNL actuelle vise à réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 10 ans; la motion M-147 propose l'adoption d'un plan pour prévenir l'itinérance et y mettre fin complètement.
- La motion M-147 nous donne l'occasion à tous et toutes de nous retrousser les manches, de travailler en partenariat avec les gouvernements et les collectivités, et de définir enfin une feuille de route pour mettre fin à l'itinérance.



4. Ce plan remplacera-t-il les plans communautaires? Les collectivités seront-elles tenues d'adopter des plans particuliers?

- Les collectivités font déjà le travail et rassemblent les gens pour mettre fin à l'itinérance. Je veux que le gouvernement fédéral leur emboîte le pas. Je veux que la question reçoive la même attention ciblée au niveau fédéral.
- Le comité spécial entendra les représentants des collectivités afin d'apprendre de leurs réussites et d'élaborer des pratiques exemplaires.
- À la suite des consultations, le comité spécial déterminera la meilleure façon d'intervenir au niveau fédéral face à la crise de l'itinérance.

5. Combien coûtera l'élimination de l'itinérance au Canada?

- La SNL prévoit 2,2 milliards de dollars pour réduire l'itinérance de 50 % d'ici 10 ans. La motion M-147 fera tomber les œillères de sorte que nous pourrions constater toute l'ampleur du problème et l'efficacité de nos investissements.
- Le comité spécial a) définira une feuille de route pour prévenir l'itinérance au Canada et y mettre fin; b) créera des mécanismes pour mesurer l'efficacité du plan et garantir que tout l'argent dépensé produit des résultats.

6. Pourquoi un gouvernement libéral s'alignerait-il sur une députée néo-démocrate?

- L'itinérance n'est pas une question partisane. Des Canadiens dans toutes les régions du pays meurent faute d'avoir un toit sûr ou de bénéficier de l'accès aux soutiens dont ils ont besoin.
- J'ai parlé à des députés du gouvernement et de l'opposition, et les réactions sont très favorables. Nous nous entendons sur la nécessité de collaborer dans ce dossier.
- Les collectivités d'un océan à l'autre sont représentées par différents partis. Elles ont des plans pour mettre fin à l'itinérance, et elles font bouger les choses.

7. Quel est l'échéancier en ce qui concerne la motion?

- La deuxième heure de débat doit avoir lieu au début février 2018. La motion sera mise aux voix trois jours après la tenue du débat.
- Si elle est adoptée, la motion exige que le comité soit constitué dans un délai d'une semaine et qu'il présente un plan au Parlement 12 mois plus tard.

Pour appuyer la motion M-147, visitez

<http://sheribenson.ndp.ca/we-need-a-plan-to-end-homelessness-in-canada>

#LeCanadaABesoinDunPlan